



DOCUMENT D'INFORMATION

Rentrée scolaire 2023-2024



École Le Sommet

120, rue de la Polyvalente, Québec (Québec) G2N 1G8
Téléphone : 418 634-5501 • Télécopieur : 418 849-1185
lesommet@cssps.gouv.qc.ca • www.ecolelesommet.com

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries
Québec 

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

Documents à récupérer sur le site internet de l'école :

[Calendrier scolaire en cliquant ici](#)

[Listes des fournitures scolaires en cliquant ici](#)

Règles de vie :

Vous trouverez les [règles de vie en cliquant ici](#). Vous devez en prendre connaissance avec votre enfant.

Code vestimentaire :

Vous devez prendre connaissance du [code vestimentaire en cliquant ici](#). Lors de l'accueil, vous devez respecter le règlement concernant le code vestimentaire comme en tout temps durant l'année. En conséquence, un élève qui ne se conforme pas au dit règlement sera dans un premier temps invité à se conformer. Cela pourrait occasionner un retard non motivé. S'il est dans l'impossibilité de se conformer, il sera dirigé au local Ressource. Lors d'un premier manquement, l'élève pourra réintégrer la classe avec un avertissement. Lors des manquements subséquents, des vêtements lui seront prêtés et ceux-ci devront être rapportés nettoyés. Ces nouveaux manquements pourraient occasionner des reprises de temps (retenues) à faire.

Facture scolaire :

Vous recevrez un courriel vous invitant à [récupérer la facture scolaire sur le portail parents « MOZAIK »](#) <https://portailparents.ca/accueil/fr/> (et non par le portail de l'élève). Lorsque vous recevrez la facture, vous pourrez procéder au **paiement électronique en ligne**. Vous pourrez aussi acquitter les frais scolaires en argent comptant ou par chèque à l'ordre de l'école Le Sommet, en indiquant sur le recto du chèque **le nom de l'élève et son numéro de fiche**.

Veillez noter que tous les effets scolaires prêtés ou loués en début ou en cours d'année (instruments de musique, livres de classe ou de bibliothèque, etc.) sont identifiés par un code-barres. Tout effet non retourné à la fin de l'année sera facturé au détenteur de ce code. **L'élève a donc la responsabilité de s'assurer que l'effet remis à la fin de l'année est bien le sien**. Nous vous suggérons de noter les codes de prêts. De plus, lors de la remise du matériel, les élèves sont invités à inscrire leur nom sur la fiche d'identification du manuel.

Activités collectives – Vie étudiante :

Les activités offertes aux élèves ont pour objectifs le développement d'un sentiment d'appartenance à l'école, le développement de leadership des élèves, le développement culturel ou d'actualisation du projet éducatif de l'école. Le coût alloué pour les activités communes de socialisation est fixé à 20\$. Ce montant permettra de financer des activités spéciales à l'intérieur de l'école tout au long de l'année.

Casiers :

Pour les élèves de 1^{re} secondaire, l'attribution des casiers se fera lors de la journée d'accueil le 29 août. Pour tous les autres élèves, le numéro de leur casier sera inscrit dans le haut de leur horaire. Les surveillants d'élèves seront en mesure de guider votre enfant quant à l'emplacement du casier.

Prise de photo scolaire :

Une prise de photo sera faite au début de l'année scolaire afin de nous permettre d'identifier votre enfant dans notre système. Des détails concernant la photographie scolaire suivront ultérieurement.

Transport scolaire

[TROUVER MON AUTOBUS, cliquez ici.](#)

Carte du réseau du transport de la Capitale (RTC) :

Si votre enfant utilise le réseau de transport de la Capitale, vous devez vous diriger vers les points de service et assumer les frais relatifs à la prise de photo et l'émission de la carte.

Stationnement des élèves :

Les élèves qui se présentent à l'école avec un véhicule motorisé doivent utiliser les espaces de stationnement qui leur sont assignés derrière l'école et respecter les règles de sécurité. Un stationnement a été prévu également à l'arrière de l'école pour les élèves ayant un cyclomoteur. **Ils doivent se présenter au secrétariat pour se procurer une vignette. Celle-ci est au coût de 10 \$ pour les mois d'août à décembre et 10 \$ pour les mois de janvier à juin. De plus, ils doivent avoir en main leur numéro de plaque d'immatriculation.** Toute vignette perdue pourra être remplacée au même coût. Advenant le non-respect des règles de l'école, la direction se réserve le droit de retirer ce privilège.

Nous tenons à vous préciser que les véhicules stationnés à l'avant seront remorqués aux frais du propriétaire du véhicule.

Heures d'ouverture du secrétariat :

Les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 16 h 30.

ASSIDUITÉ SCOLAIRE ET LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE EXTRAIT DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Vous trouverez le document sur l'[Assiduité scolaire et la loi sur l'Instruction publique en cliquant ici](#). Vous devez en prendre connaissance.

PROCÉDURE POUR LA GESTION DES RETARDS

L'élève en retard à un cours doit se présenter immédiatement au bureau des surveillants. Chaque retard doit être motivé par le parent la journée même en composant le 418 634-5501, option 1, par courriel à l'adresse suivante sommet.absence@cssps.gouv.qc.ca ou par le [portail parents Mozaïk](#).

Après cinq (5) retards non motivés, l'élève est inscrit au protocole de retard. Dès le 6^e retard, cela entraînera une retenue du midi.

CIRCULATION EN DEHORS DES TERRAINS DE L'ÉCOLE

Pendant les pauses, à l'heure du dîner, lors des sessions d'épreuves ainsi que lors des activités à caractère social organisées par l'école (réveillon de Noël, Halloween, tournois sportifs), nous tolérons que les élèves quittent les terrains de l'école. Cependant, vous devez savoir que si l'élève circule en dehors de nos terrains, il n'est plus sous notre responsabilité. Les élèves doivent être sensibilisés au respect des terrains environnants. Nous comptons, parmi nos voisins, d'excellents partenaires pour l'école. Le savoir-vivre est de mise et le flânage ne sera toléré sous aucun prétexte sur les terrains avoisinants.

ASSURANCE ACCIDENT

La facturation inclut un montant de 1,50 \$ par élève pour l'assurance accident. Cette police d'assurance est **facultative**. Cependant en cas d'accident, le parent qui se désiste ne pourra pas obtenir les remboursements mentionnés dans [le programme d'assurance en cas d'accident \(cliquez ici\)](#).

Si vous décidez de ne pas souscrire à cette police d'assurance, sur votre facture scolaire (état de compte), veuillez cocher JE REFUSE et signer. Vous devrez transmettre cet état de compte signé en remettant la copie originale au secrétariat de l'école.

SURVEILLANCE DU MIDI

Des frais pour la surveillance du midi sont inclus dans la facture. Ils sont fixés à 100 \$ pour les 180 jours de classe, avec un maximum de 150 \$ par famille pour les élèves résidant à la même adresse. Pour les élèves qui ne dîneront pas à l'école, un formulaire de désistement de surveillance du midi est disponible au secrétariat afin de se faire créditer la surveillance du midi. Les frais doivent être acquittés pour participer aux activités parascolaires et aux activités étudiantes à l'heure du dîner.

Conséquemment, nous en déduisons que votre enfant ne participera à aucune activité socioculturelle, sportive, ni aucune fête comme Halloween, Noël ou autres se déroulant à l'heure du midi au cours de la présente année scolaire, qu'il quittera l'école à 12 h 05 et ne se présentera pas à l'école avant 13 h 20.

MÉCANIQUE DE GESTION DES MANQUEMENTS

L'école secondaire Le Sommet a comme valeur le respect autant de la personne que des règles de vie. Vous comprendrez que pour atteindre cet objectif, nous avons instauré dans nos règles et procédures un système d'encadrement pouvant mener à certaines conséquences. Nous désirons que vous en preniez connaissance avec votre enfant et nous vous demandons de signer le document de signatures pour en témoigner.

MANQUEMENTS	CONSÉQUENCES
<input checked="" type="checkbox"/> Absence anormale / École buissonnière	Retenue le midi ou lors d'une journée pédagogique.
<input checked="" type="checkbox"/> Indiscipline et/ou opposition chronique (après 3 ou 4 sorties de classe selon la gravité)	Reprise de temps midi et/ou suspension au "local Ressource" ou à la maison selon l'analyse du dossier.
<input checked="" type="checkbox"/> Intimidation-violence-bagarre <input checked="" type="checkbox"/> Impolitesse majeure <input checked="" type="checkbox"/> Harcèlement-menaces <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de matériel électronique pour atteinte à la personne	Voir plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation en cliquant ici Réparation, retenue et suspension à l'interne ou à la maison au besoin. Référence au policier école.
<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation d'un cellulaire en classe <input checked="" type="checkbox"/> Mauvaise utilisation d'outils électroniques	Confiscation et retour après entente avec les parents.
<input checked="" type="checkbox"/> Vandalisme <input checked="" type="checkbox"/> Possession/consommation de stupéfiants/vapotage <input checked="" type="checkbox"/> Taxage-vol	Réparation et/ou suspension. Voir politique en matière de consommation de substances psychoactives en cliquant ici Confiscation des outils de consommation. Référence au policier école.
<input checked="" type="checkbox"/> Possession d'arme <input checked="" type="checkbox"/> Vente de stupéfiants	Suspension indéterminée. Référence au policier école. Étude de cas.

Toute conséquence peut être majorée par la direction conjointement avec les intervenants selon la fréquence, les intentions de l'élève et l'impact sur l'environnement.

CODE D'ÉTHIQUE ÉLECTRONIQUE

Vous trouverez le document [Code d'éthique électronique en cliquant ici](#). Vous devez en prendre connaissance. Voici les modifications que nous avons apportées à notre encadrement :

- Lorsque la tablette entrera dans notre infrastructure numérique, toutes les applications non pédagogiques ou non sélectionnées par l'école disparaîtront de l'appareil de l'élève. Toutefois, le contenu des applications ne sera pas perdu et réapparaîtra lorsque l'élève quittera l'école après les heures de cours.

NORMES ET MODALITÉS EN ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

La mise à jour de nos normes et modalités est présentement en cours. Nous vous transmettons les sections mises à jour et présentées au dernier conseil d'établissement. [Consulter le document en cliquant ici.](#)

CONTRAT DE SÉCURITÉ DE L'ÉLÈVE EN SALLE DE MACHINES-OUTILS ET EN LABORATOIRE DE SCIENCES

Je m'engage à :

- ✓ suivre les consignes données, les règlements de sécurité en vigueur dans les locaux et adopter en tout temps un comportement responsable et sécuritaire pour moi et pour autrui ;
- ✓ inspecter mon matériel avant de l'utiliser et aviser de tout bris ou de matériel manquant ;
- ✓ porter en tout temps des lunettes de sécurité lors d'un laboratoire ou d'un atelier ;
- ✓ au besoin, retirer mes lentilles cornéennes lors des expériences de laboratoire et des ateliers ;
- ✓ attacher à l'arrière mes cheveux longs ou mi- longs lors d'un laboratoire ou d'un atelier ; mon visage doit être entièrement dégagé ;
- ✓ porter obligatoirement des souliers fermés lors d'un atelier ;
- ✓ ne jamais goûter, toucher ou sentir directement les produits chimiques ;
- ✓ ne faire que les expériences assignées ou approuvées et obtenir la permission pour modifier une expérience ;
- ✓ rapporter tout accident et incident, même mineur ;
- ✓ lorsqu'une substance dangereuse entre en contact avec ma peau ou mes yeux, laver immédiatement la partie atteinte et aviser un responsable ;
- ✓ nettoyer mon matériel, mon poste de travail et les machines-outils à la fin d'une expérimentation ou d'un atelier et ranger le matériel comme demandé.

Je suis conscient que ma sécurité personnelle ainsi que celle de mes camarades de classe dépendent de mon comportement. Je suivrai rigoureusement toutes les consignes de mon enseignant ou du personnel de l'école.

Note : Une formation et un examen de sécurité en atelier seront fournis à l'élève avant de prendre part aux activités qui s'y déroulent.

Le portail parent « MOZAÏK » est un bon outil de communication entre les parents et l'école. Si vous ne détenez pas déjà les accès, vous devrez vous créer un compte (voir la procédure ci-dessous). Vous pouvez y accéder pour consulter la dernière version électronique du bulletin, l'horaire et les absences de votre enfant et pour récupérer l'état de compte. En ce qui concerne le bulletin, vous devez l'enregistrer dans vos documents personnels puisque, lors de l'émission d'un nouveau bulletin, la version précédente est écrasée. Il est possible de télécharger l'application Mozaïk portail sur une tablette ou un téléphone. Cette application vous permettra également de motiver les absences de votre enfant.



Connexion au portail parent « MOZAÏK »

1. Vous rendre sur le site école Le Sommet, sélectionner l'onglet « MOZAÏK –parents » ou utiliser l'adresse courriel suivante : <http://portailparents.ca/accueil/fr/>
2. Si c'est la première fois vous utilisez « Mozaïk » - portail parents, cliquez sur le lien [Cliquez ici pour voir la procédure de création de compte « Mozaïk - portail parents »](#)
3. Si vous avez déjà un compte « Mozaïk » - portail parents, cliquez sur le lien [Cliquez ici pour accéder au site « Mozaïk – portail parents »](#)
4. Cliquez dans la zone de texte *Se connecter*
5. Inscrire votre courriel (celui que vous avez fourni à l'école, au dossier de votre enfant)
6. Cliquez dans la zone de texte *Mot de passe*
7. Inscrire votre mot de passe
8. Cliquez sur *Se connecter*

Oubli du mot de passe

1. Cliquez dans la zone de texte *Se connecter*
2. Inscrire votre courriel
3. Cliquez sur *Mot de passe oublié?*

Navigateurs recommandés et testés

- Internet Explorer, les versions 10 et 11
- Mozilla Firefox, la dernière version stable
- Google Chrome, la dernière version stable

Navigateurs supportés

- Internet Explorer, les versions 8 et 9
- Safari, la dernière version stable (Le mode privé doit être désactivé.)
- Microsoft Edge (nouveau fureteur livré avec Windows 10)

Si vous rencontrez des problèmes avec l'un des navigateurs ci-dessus, veuillez nous contacter pour nous en faire part à lesommet@cssps.gouv.qc.ca.

Paielement électronique Frais scolaires

ATTENTION : : Voici des informations nécessaires afin de bien effectuer vos paiements électroniques.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES PARTICIPANTES

- Desjardins
- Banque Nationale
- Banque Scotia
- Banque Laurentienne
- Banque CIBC
- Banque de Montréal
- Banque Royale
- Banque Toronto Dominion

La facture est payable selon les modes de paiement suivants :

- Par Internet
- Par guichet automatique, par téléphone ou au comptoir de certaines institutions financières

PAIEMENT INTERNET

- Accédez à votre compte sur le site de votre institution financière.
- Tapez « prem » ou « premieres » dans l'outil de recherche en laissant le champ *Catégorie* vide.
Vous obtiendrez :
 - Desjardins et Banque Nationale : CSS Premières-Seigneuries – Frais scolaires
 - Autres institutions financières :
 - CSS Prem-Seigneuries frais sco
 - CSS Premieres-Seigneuries frais scolaire
 - centre de services scolaire des premieres-seigneuries frais

ATTENTION : Il existe des choix différents pour d'autres services de notre organisation (taxe scolaire, transport, service de garde). **Assurez-vous d'utiliser le bon choix.**

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

- Sur l'état de compte, vous trouverez **deux numéros de référence différents** commençant par FR, suivis de 18 chiffres (ex. : FR-XXX-XXXXXXXX-XXXXXXXX). Chaque parent a un numéro de référence distinct.
- **Assurez-vous d'utiliser le numéro de référence correspondant au parent payeur.**
- Si votre enfant change d'établissement scolaire en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser le **nouveau numéro de référence** qui se trouve sur l'état de compte de la nouvelle école.
- Il est important d'utiliser le numéro de référence spécifique à chaque enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre établissement scolaire.